

L' Abeille.

13ème Année.

"Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

13ème Année.

VOL. XIII.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 22 JANVIER, 1880.

No. 19.

La plus grande douleur.

Oui, mon Dieu! nous pouvons sans que l'âme succombe,
Laisser notre bonheur en ce passé qu' tombe,
Nous pouvons au matin former un rêve pur,
Tout d'amour et de paix, tout de flamme et d'azur,
Puis livrer les débris de sa beauté ravie
A ce vent du désert, qui laisse notre . . .
Sans fleur et sans épi comme un champ moissonné .
Incliner notre front pâle et découronné,
Et devenir semblable à cette pauvre plante
Qui n'est pas morte encore, et qui n'est plus vivante.
Nous pouvons voir gisant sur un lit de douleur
Celui qui nous restait, l'ami consolateur,
Compter chaque moment de son heure dernière,
Poser nos doigts tremblants sur sa froide paupière,
Et baiser son visage, et nous dire : Il est mort!
Nous le pouvons, mon Dieu! (Parfois le cœur est fort.)

Mais aimer une autre âme, et la trouver si belle
Qu'on frémit de bonheur en se penchant vers elle.
Puis, un jour, contempler d'un regard impuissant
Sur sa beauté céleste une ombre qui descend ;
De cette âme où passait le souffle de la grâce,
Sentir parfois monter quelque chose qui glace,
Bouter, prier tout bas, pleurer d'anxiété,
Craindre, espérer, . . . Longtemps marcher à son côté
Sans oser voir au fond . . . Puis un jour où l'on ose,
Reculer de partout où le regard se pose,
Où fut le feu sacré toucher de froids débris.
Murmurer en tremblant un langage incompris,
où Dieu passa chercher sa lumineuse trace,
Et n'y trouver plus rien . . . rien ! pas même un soupir.
Pas en cri douloureux vers l'aube qui s'efface,
C'est trop souffrir !

MARIE JENNA.

La Société Laval.

Son histoire.

(Suite.)

Après avoir énuméré les immenses avantages que l'on peut retirer d'une institution littéraire comme la Société Laval, il ne sera peut-être pas inutile de remonter un peu le cours des années, et de jeter un regard rapide sur les jours fortunés qui ont vu naître et grandir cette intéressante Société. Cette étude du passé pourra nous donner des enseignements pour le présent et l'avenir, et devenir pour nous un précieux encouragement. En effet, les succès que nous aurons l'occasion de signaler ne pourront manquer d'exciter notre émulation et de faire naître dans nos âmes la légitime ambition d'égaliser, sinon de surpasser nos devanciers. Et puis nous trouverons là des noms célèbres, qui figurent aujourd'hui dans les premiers rangs de la société, nous les verrons s'exercer dans les mêmes luttes que nous, vaincre les mêmes difficultés, et gagner les mêmes palmes. Or n'est-ce pas un honneur pour nous d'appartenir à une institution au sein de laquelle des hommes dont le pays s'honore aujourd'hui,

ont fait leurs premières armes, et se sont préparés aux grandes luttes de la vie réelle? Telle est la double pensée qui nous anime en commençant l'histoire de la Société Laval. Puisse-t-elle être utile aux lecteurs de l'Abeille.

C'était le 4 décembre 1851, que les élèves pensionnaires de la Grand-Salle se réunissaient pour jeter les bases de cette institution qui devait donner un nouvel élan au développement intellectuel. Ils étaient convoqués par celui que nous saluons aujourd'hui comme notre premier pasteur, Sa Grâce Mgr A. Tachereau, alors Directeur du Petit Séminaire. On l'avait choisi pour diriger les premiers pas de cette institution naissante. Un tel choix était d'un favorable augure pour l'avenir de la Société : conduite par une main aussi habile et aussi expérimentée, elle ne pouvait manquer de faire de rapides progrès et d'atteindre sûrement le but qui lui était assigné.

Je ne puis résister au désir de nommer ici les élèves devotes à qui revient l'honneur de cette fondation. On y reconnaît plusieurs personnages distingués, qui occupent aujourd'hui les hauts degrés de l'échelle sociale, et qui suivent encore avec un intérêt marqué les développements de cette société dont le souvenir leur est cher à tant de titres. Voici les noms de ces valeureux pionniers de la science et du devoir : Damase Gauthier, Président ; Ed. Guilmot, Vice-Président ; Benj. Paquet, F. Laliberté, J. Dumas, John Leo, F.-X. Belanger, Henry Howison, R. Alley, D. Deziel, Azade Trudelle, L. Lomay, J. Berube, X. Parent, F. Hamel, O. Grenier, J.-B. Marcoux, T. Chan donnet, P. Villeneuve, P. Roussel, J. Delage, A. Thibaut, secrétaire.

Accordons, en passant, un juste tribut d'hommages à tous ces noms vénérés. Si les jeunes amateurs du beau et du vrai peuvent aujourd'hui trouver un théâtre pour manifester leurs talents et communiquer aux autres quelques étincelles de cette flamme généreuse qui brille au fond de leurs âmes, si tous, nous avons le précieux privilège de développer notre goût par des études aussi utiles qu'agréables, et travailler plus efficacement à nous frayer un chemin glorieux dans la société, c'est aux fondateurs de la Société Laval que nous le devons. Saluons donc avec respect ces ancêtres devotes, admirons-les dans leur œuvre, et jetons leur en passant un cri de reconnaissance.

Après avoir jeté les bases de leur Société, les fondateurs songèrent à lui donner un règlement, et certes, ce n'était

pas la partie la moins importante, ni la moins difficile. Concevoir l'idée d'une institution, même en posant les fondements, est chose assez facile ; mais, quand il s'agit de la soumettre à des règles certaines et invariables, lorsqu'il faut entrer dans les détails d'une législation de laquelle dépend la solidité et la gloire de l'édifice, alors l'œuvre se complique, et il est nécessaire d'avoir recours à toutes les ressources d'une prudence éclairée. Nos prédécesseurs comprirent toute la difficulté de leur mission, mais grâce à leur énergie et à leurs talents ; grâce surtout aux lumières et à l'expérience de leur dévoué directeur, ils se montrèrent à la hauteur de leur tâche, et surent donner à leur société un règlement plein de sagesse, et capable de lui assurer des jours heureux. Ce règlement qui ne contenait d'abord que les points essentiels, reçut dans la suite quelques modifications, et fut considérablement augmenté, surtout en l'année 1869, où fut rédigé un code spécial pour la Société. Nous ne dirons ici qu'un mot des points les plus importants de cette règle ainsi modifiée.

D'abord, l'administration est confiée à un directeur, choisi parmi les prêtres du Séminaire, puis à trois officiers élus tous les trois mois par les membres. Peuvent être reçus membres de la société, tous les élèves des cinq classes supérieures, c'est-à-dire, ceux qui étudient ou ont étudié la littérature. Les membres des quatre dernières classes sont tenus de présenter à la Société au moins un travail chaque année. Ces travaux se divisent en cinq classes : 1o. Des compositions littéraires, historiques, scientifiques ou philosophiques lues en séance ; 2o. Des compositions oratoires sur les mêmes sujets, déclamées après exercices ; 3o. Discussions littéraires, historiques ou scientifiques, préparées d'avance, sans qu'il soit nécessaire d'écrire et d'apprendre par cœur ; 4o. Des discussions improvisées ; 5o. Des exercices de déclamations, lectures, etc. Comme on le voit, cet article donne libre carrière aux combattants : le champ est vaste et ouvert à tous les goûts comme à tous les talents. Quel est l'élève, qui, dans un si vaste parterre, ne peut au moins recueillir une petite fleur chaque année, quand bien même ce ne serait qu'une humble violette? Aussi, l'article suivant déclare-t-il peine d'exclusion contre ces membres apathiques, qui jouent un rôle tout à fait passif dans la Société, et ressemblent un peu à ces félons paresseux dont parle quelque part le bon Lafontaine. Les articles